



VARENNES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 MARS 2024 – 18 H 30
MAISON SAINT-LOUIS

ORDRE DU JOUR

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT (*15 minutes*)

RÈGLEMENTS

1. Adoption – Règlement 984 décrétant l'acquisition du lot 6 223 908 et situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 17 250 000 \$ pour en acquitter le coût

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (*durée : 30 minutes*)
LEVÉE

MR/ap

- SÉANCE ANNULÉE -